



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement -**

Rouen, le **28 JAN. 2025**

Suivi ICPE

Affaire suivie par Nathalie DUMONT
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.52.25
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr

REF : UDRD-2025-01-T-46

- Levée de mise en demeure -

Monsieur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 16 décembre 2024 afin de procéder au récolement des prescriptions des arrêtés préfectoraux des 18 octobre 2019 et 13 juin 2023 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de LUNERAY.

Les prescriptions relatives aux arrêtés préfectoraux précités ayant été respectées, je vous confirme la levée desdites mises en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Le Préfet
Pour le préfet par délégation,
le secrétaire général
Zoheir BOUAOUICHE

**SOCIETE INDUSTRIELLE ATTELAGES RENE
RENAULT SIARR**
Rue du Général de Gaulle
BP 11
76810 LUNERAY